



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 42-2018

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
27/07/2018

---0000000---

1. Objet : Mise en place d'une borne interactive – demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide au développement de la Provence numérique.

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « République numérique » publiée le 07 octobre 2016, le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif de subvention d'aide au développement de la Provence numérique.

A cet effet, les dépenses d'investissement relatives à la modernisation de l'administration peuvent être subventionnées. La commune ayant pour projet la mise en place d'une borne numérique interactive qui offre aux administrés des téléservices pour leur permette d'accéder à des services publics même lorsque la collectivité est fermée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 60 % du montant HT des dépenses qui s'élèvent à 36 566.00 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le programme d'investissements à mener par la commune au cours de l'exercice 2018 ;

Vu que dans le cadre de sa politique d'aide aux communes le Conseil Départemental a mis en place un dispositif de subvention aux travaux d'investissement, dit « aide au développement de la Provence numérique ».

Vu qu'il convient d'équiper la commune d'une borne interactive numérique

Vu que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 36 566.00 € HT.

Considérant l'éligibilité de la commune à l'attribution de subvention à hauteur de 60 % du montant HT des dépenses,

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 02/08/2018
Reçu en préfecture le 02/08/2018
Affiché le 02/08/2018
ID : 013-211300090-20180731-422018-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un du mois de juillet à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Eva PLANES, M. Ulrich MOLL, M. Gauthier AMALRIC, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC,

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, Mme Anna GOURLIA

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC



Le Conseil municipal,
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du dispositif d'aide au développement de la Provence numérique.

Article 2 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Coût H.T.		Financement		Taux
	36 566.00 €	Département	21 940.00 €	60
		Région		
		Communauté		
		Etat		
		Autre(s):		
		Autofinancement	14 626.00 €	40
TOTAL H.T.	36 566.00 €	TOTAL FINANCEMENT	36 566,00 €	100

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 01 Août 2018

Le Maire,
Christophe AMALRIC
signé